

NOUS SOMMES TOUT **AUTRE** CHOSE



71^e année - n°2 - février 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Bonne Année
Charlie
P. 3



LE MOT QUI PUE
TINA
P. 7



ENSEIGNEMENT
CHARLIE à l'école
P. 9

Avis aux membres

Cotisation

En application des statuts de la CGSP fédérale, la cotisation des membres sera indexée pour la période 2015-2016. Il s'agira d'une majoration (mensuelle) de 0,25 euro pour une cotisation entière, de 0,15 euro pour une cotisation réduite et de 0,05 – 0,10 euro pour les pensionnés (en fonction de leur situation).

Journée mondiale pour le Droit de Grève le 18 février 2015

L'Internationale des services publics (ISP) appelle ses affiliés à participer à cette Journée d'Action mondiale, en coopération avec la CSI et les autres syndicats mondiaux, pour défendre et promouvoir le droit de grève.

Le droit de grève n'est que trop souvent dénié aux travailleurs des secteurs publics, suite aux définitions très larges des services essentiels et des limites imposées à la négociation collective ou au droit à l'organisation, alors que certains gouvernements commettent des violations pures et simples des droits humains et des droits fondamentaux des travailleurs.

Le conflit au sujet du droit de grève et la crise du mécanisme de supervision de l'Organisation internationale du Travail (OIT) persistent, ce qui inquiète sérieusement l'ISP et ses affiliés. Au mois de mars 2015, l'organisme directeur de l'OIT doit prendre une décision pour la résolution de ce conflit. S'ils ne peuvent parvenir à un accord, l'ISP soutient le renvoi à la Cour internationale de Justice pour un avis consultatif en la matière, comme prévu par la Constitution de l'OIT.

Au Conseil général de la CSI, une résolution a été adoptée, appelant à une Journée d'Action mondiale le 18 février 2015.

Pour en savoir plus : <http://www.world-psi.org/fr/journee-mondiale-pour-le-droit-de-greve-le-18-fevrier-2015>



DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Tournoi de manille

L'Amicale des Pensionnés organise, en ses locaux, le 27 février son premier tournoi de manille.

Il se déroule en 4 tours de 12 donnes et est ouvert à tous les affiliés CGSP.

Inscriptions à partir de 14h.

Droit d'inscription : 3 €.

Namur

Expo 14/18 – Gare des Guillemins

Le Comité des Pensionnés organise le **6 mars 2015**, une après-midi récréative à l'Expo 14/18, Gare des Guillemins à Liège. Durée de la visite ± 2 heures.

Départ de la Gare de Namur à 13h. Chaque participant est libre de son retour sauf s'il a un billet de groupe.

La participation aux frais est la suivante :

- 1) Les + 65 ans : train aller-retour 6 € - Entrée à l'Expo : 8 €.
- 2) Les – 65 ans qui partent individuellement : train aller-retour 17,50 € - Entrée 8 €.
- 3) Les – 65 ans qui partent en groupe de plus de 15 personnes : train 10 € - Entrée 8 €.

Inscriptions clôturées le 20 février.

Personne de contact :

- Maria Pasquarelli 0476/36 68 88 ;
- Jean-Pierre Baugnet 0478/58 40 04.

Namur

Journée récréative à Rochehaut sur Semois

Le Comité des Pensionnés organise le **15 mai 2015**, une journée récréative à l'Auberge de la Ferme à Rochehaut sur Semois.

Voyage en car : départ 9h de la CGSP.

Dîner : Apéritif, repas, dessert, café.

Prix : 50 €.

Inscription pour le 15 mars :

- acompte de 15 € au compte BE82 1325 2346 3268 ;
- le solde de 35 € devra être versé sur le même compte au plus tard le 15 avril.
- Sauf cas grave, l'acompte ne sera pas remboursé.

Il est important que le car soit complet, plus nous serons nombreux et moins les frais seront importants.

BONNE ANNÉE CHARLIE

Quel tragique début d'année ! Le 7 janvier 2015 marquera une nouvelle date clé dans la guerre que livre l'obscurantisme à la société occidentale : des caricaturistes abattus pour leur impertinence, des juifs pour leur religion, des flics parce qu'ils protégeaient les citoyens et des travailleurs parce qu'ils faisaient leur travail. C'est au total 17 hommes et femmes qui ont perdu la vie auquel il convient d'ajouter les trois terroristes : 20 morts. Bien sûr, eux ont choisi de tuer mais aussi de mourir mais nous devons considérer leur mort comme un drame. Leur vie, leurs actes et leur mort doivent nous interroger sur notre société.

Renforcer les mesures de sécurité est indispensable mais aucun régime policier, aussi dur soit-il, n'a jamais empêché ni la délinquance ni la révolte ni même le terrorisme. Si nous voulons éviter durablement d'autres drames, il faut aussi que nos sociétés puissent offrir des perspectives à toutes et à tous. Si le radicalisme trouve un terrain favorable chez les jeunes, c'est aussi parce que des organisations et leurs prédicateurs réussissent à les convaincre que leur dieu s'occupe de leur devenir. Et nous devons avoir la lucidité de reconnaître que nos responsables politiques ont failli ces trente dernières années.

Les présidents, premiers ministres et autres responsables peuvent, suivant leur tempérament, souligner gravement la nécessaire laïcité ou s'agiter pour rappeler tout ce qu'ils ont déjà fait contre la burqa ou le foulard, ils oublient l'essentiel.

La laïcité, ce si merveilleux principe, a besoin de s'appliquer au quotidien. Qui mieux que les services publics permet à la laïcité de vivre ? Les structures d'accueil de la petite enfance, l'école, les centres de soins (polycliniques, hôpitaux), la culture, la sécurité sociale, les transports en commun, le travail communautaire au plan local, ... sont tous les armes de la laïcité. Ce sont ces mêmes hommes et femmes politiques qui font porter tous les efforts sur ces services publics dans l'obsession de rembourser les rentiers, qui s'offusquent que des structures confessionnelles remplacent dans les zones défavorisées les services publics. Fermetures de services « non rentables », augmentation du prix d'accès au service public, privatisations, ... voilà, depuis trente ans, la politique menée par ces responsables politiques qui, aujourd'hui, s'offusquent de la mainmise d'organisations bicéphales obscurantistes. Bicéphales parce que les prédicateurs offrent les services que les services publics n'offrent plus et puis vident la tête des plus fragiles pour en faire les instruments de leur funeste objectif.

Même la sécurité, que ce soit la police ou l'armée, voit ses moyens réduits (sauf pour aller bombarder des populations dans des zones de guerre) au profit de sociétés privées. Et la récente suppression des allocations d'insertion va encore augmenter la désespérance des jeunes qui souffrent déjà d'un handicap à l'embauche du fait de leur nom ou prénom.

Lutter contre le terrorisme de manière durable c'est aussi et peut-être même avant tout, lutter pour des services publics qui assument leurs missions mais sans distinction de religions, d'options philosophiques, d'ethnies ou de nationalités ni de moyens financiers. À ce titre, les services publics sont le meilleur rempart contre l'obscurantisme et le terrorisme religieux.

PASSONS À **TOUT AUTRE CHOSE**

Les travailleurs et les travailleuses des services publics sont en première ligne dans les luttes syndicales qui, depuis la fin de l'année 2014, se dressent contre les mesures du Gouvernement Michel. Toutes les actions ont été de francs succès car nous savons pertinemment qu'au-delà de l'austérité que l'on veut nous faire payer, c'est bien un modèle de société, basé sur la solidarité, qu'il s'agit de défendre. La dimension citoyenne est même primordiale dans ce combat et chaque prise de conscience individuelle fera eau au moulin de l'action collective. Aujourd'hui, nous saluons l'émergence d'un mouvement organisé de citoyens qui appelle à s'opposer à l'austérité, qui appelle à ouvrir le champ des possibles, qui appelle, après des années de libéralisme dévastateur, à enfin passer à Tout autre chose !

Tout Autre Chose est un mouvement citoyen qui refuse le discours de nos gouvernants affirmant qu'il n'y a pas d'alternative à l'austérité. Avec *Hart boven Hard* en Flandre, il veut susciter le débat démocratique en Belgique francophone pour déconstruire le discours dominant et faire converger l'énorme potentiel d'imagination et d'action citoyenne en faveur de tout autres horizons.

« *Nous assistons à une telle défaite des idéaux, que l'on doit voir, nous citoyens, comment se réappropriier les choses* », résume David Murgia, le comédien belge élu porte-parole du mouvement créé le 11 décembre dernier, à la veille de la grève générale du 15.

En effet, *Tout Autre Chose* réunit des citoyens de tout horizon convaincus de la possibilité de construire un large mouvement citoyen proposant des alternatives au modèle de société dominant et pouvant renforcer le mouvement social contre les mesures d'austérité.

Renforcer le mouvement social

Si la CGSP wallonne accueille si favorablement *Tout Autre Chose* c'est parce qu'elle sait que le front doit être élargi. Elle a conscience qu'il n'y aura pas de victoire sans l'adhésion du plus grand nombre et surtout sans l'engagement des citoyens à s'impliquer au moment

même où l'on voudrait qu'ils se taisent. Car enfin, qui est encore dupe ? Qui croit encore que les mesures d'austérité qui étranglent littéralement la population sont bonnes ? Nous voyons le peuple grec souffrir sous nos yeux et être dépossédé de tous ses droits les uns après les autres. Heureusement, nous le voyons aussi tout faire pour reprendre sa destinée en mains. Chez nous aussi, les protections sociales et les services publics subissent de plein fouet les attaques libérales qui se servent de la soi-disant incontournable austérité pour détruire ce qu'elles n'avaient pu faire jusqu'ici et tenter de s'approprier davantage encore de profits. En créant bien sûr de plus en plus d'exclusion sociale. Et tout cela pour rien car, nous le répétons avec fermeté : la dette ne sera jamais remboursée de la sorte ! En effet, toutes ces mesures sont, d'un point de vue économique, contre-productives. Où sont la baisse des déficits publics et de la dette promise ? Où sont les créations d'emplois ?

La Belgique, à l'instar des pays engagés dans la funeste voie austéritaire, est aux portes de la déflation et s'enfonce dans la stagnation économique qui conduit... à l'augmentation des déficits et de la dette, au regain du chômage. Quand l'investissement des entreprises recule, que la consommation des ménages

régresse, couper dans les dépenses publiques est une stratégie suicidaire ! En clair, après ces mesures, la Belgique sera encore moins en situation de rembourser sa dette.

Il y a plein d'alternatives !

Ces coupes dans les dépenses publiques n'ont servi qu'à financer les cadeaux fiscaux aux employeurs et à accroître les revenus distribués aux actionnaires et aux détenteurs des titres de la dette.

Tout Autre Chose dénonce ces politiques menées aujourd'hui en Europe comme étant injustes car elles ne s'attaquent pas à la spéculation, à la dérégulation de l'économie, à l'évasion fiscale des plus riches et à l'augmentation drastique des inégalités.

L'austérité, cela suffit ! Il est possible de faire autrement ! C'est avant tout une affaire de choix politique. Il faut retrouver le lien social, regagner le sens de la cohésion, éprouver la solidarité. Bien sûr, il faut répondre aux besoins qui sont immenses, augmenter les salaires, développer les services publics, instaurer une justice fiscale, promouvoir les investissements productifs permettant de créer des emplois, engager la transition écologique, réduire les inégalités et mettre en place un nouveau partage de la richesse produite.

Mais ce qu'il faut surtout aujourd'hui, c'est un *appel d'air*. Il faut retrouver de la place pour le débat et la réflexion, se réapproprier l'espace public et nos libres capacités d'énoncer des discours qui ne soient plus ceux des médias dominants. ■

Voici l'appel que près de 10 000 citoyennes et citoyens ont signé. Vous pouvez également le faire sur www.toutautrechose.be

STOP ! Les idées de solidarité, de consensus et de concertation sont remises en question. Le seul horizon qui nous est désormais imposé est celui de l'austérité. Comme si, au nom d'une prétendue rigueur, il n'y avait d'autre solution que de rogner dans les salaires, les pensions, les services publics, la culture, la recherche scientifique, l'aide au développement... Comme si, au nom de la sécurité, il n'y avait d'autre choix que de diminuer nos libertés, de nous monter les uns contre les autres et de nous mettre sous surveillance. Comme si, au nom de la sacro-sainte compétitivité, la seule option était de détricoter notre modèle social et de reporter à plus tard les défis environnementaux et climatiques. Comme s'il n'y avait pas d'alternative.

Aujourd'hui, nos gouvernants accélèrent la destruction de cette cohésion qui fait notre richesse, pour nous imposer la politique du fort qui écrase les faibles. Cette politique est injuste, ne fonctionne pas et nous entraîne dans une société de la violence. Injuste parce qu'elle frappe systématiquement les plus fragiles et qu'elle les stigmatise. L'allocataire social, le chômeur, le pensionné ou l'immigré sont soupçonnés d'abu-

ser du système, voire de le menacer. Injuste parce qu'elle ne s'attaque pas à la spéculation, la dérégulation de l'économie, l'évasion fiscale des plus riches et l'augmentation drastique des inégalités. Mais aussi inefficace comme l'histoire le montre : les politiques d'austérité échouent systématiquement à atteindre leurs prétendus objectifs. Les pays d'Europe auxquels on impose ces recettes s'enfoncent dans la pauvreté, les inégalités, voire la violence. Nous ne voulons plus d'une société qui a peur de l'autre, peur d'elle-même, peur de son avenir. Nous disons stop à cette marche en arrière !

TOUT AUTRE CHOSE ! Nous, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes, avec ou sans emploi, parents, profs ou élèves, artistes, appelons aujourd'hui à prendre le chemin de la confiance et de la solidarité ! Nous voulons construire une démocratie où le citoyen ne soit plus à la merci des lobbys et du pouvoir de l'argent, où chacun puisse se faire entendre. Nous croyons qu'il ne suffit pas de résister, de défendre les acquis, de préserver un modèle de société essoufflé. Que c'est d'un vrai débat démocratique que surgiront les alternatives. Qu'il faut bâtir tout autre chose. Qu'il faut intensifier le débat citoyen pour créer notre avenir commun. Que c'est dans l'exercice de nos droits que nous construirons notre bien-être partagé. Que seul le renforce-

ment des liens sociaux nous permettra de faire face aux défis que pose notre société multiple et bigarrée. Que nous n'avons pas de problème budgétaire, mais un problème fiscal. Que l'on ne peut poser la question de la pauvreté sans poser celle des inégalités sociales et de genre. Que parler de bien-être partagé n'a de sens que si nous prenons en compte celui du reste du monde et celui des générations futures, sans oublier que la planète a des ressources limitées. Qu'une réelle justice fiscale est possible et que nous pouvons assurer une transition écologique tout en garantissant la justice sociale.

Citoyens de tous horizons, nous appelons à démultiplier le débat public, partout en Belgique, en Flandre, à Bruxelles, en Wallonie. Avec nos partenaires flamands de « Hart boven Hard », nous appelons chacun à signer ce manifeste et, plus encore, à agir avec nous pour inventer et construire ensemble une société tout autre, qui retrouve le chemin de la solidarité ! C'est maintenant qu'il faut ouvrir un débat reliant tous les secteurs malmenés et fédérer les innombrables innovations locales. Il y a urgence à agir avant que la machine infernale du tout à l'argent ne broie ce qui nous reste de libertés. Rejoignez-nous !



Quelques questions à David Murgia, porte-parole de *Tout Autre Chose*

Quel a été le déclencheur de la création de *Tout Autre Chose* ?

Tout Autre Chose a vu le jour suite à l'irruption réjouissante de *Hart Boven Hard* et s'est rapidement constitué de nombreuses colères, venues d'horizons divers, qui mûrissent et se construisent depuis trop longtemps de façon isolée.

Tout Autre Chose ne réagit pas à l'asphyxie d'un secteur en particulier mais nourrit l'intention de rassembler les voix souvent étouffées qui cherchent finalement à se transformer en initiatives créatrices.

Jusqu'ici, les mesures politiques ont soigneusement œuvré par une division structurellement organisée. Nous le savons : la division nous désarme, elle ne sert que le pouvoir. Aujourd'hui, le gouvernement passe à la vitesse supérieure en accélérant la marche arrière du gouvernement précédent, prévoyant des mesures toujours plus destructrices, toujours plus injustes et toujours plus violentes.

Nous soupçonnons qu'en réalité un nombre important de citoyen ne s'identifie pas aux diktats de ce néolibéralisme débridé et c'est sans doute pour cette raison que les milieux académiques, culturels, associatifs, ... se font aujourd'hui entendre conjointement.

Comment voyez-vous les convergences avec les actions syndicales actuelles ?

Lors des grèves de décembre, plusieurs centaines de sympathisants de *Hart Boven Hard* et *Tout Autre Chose* ont enfourché leur bicyclette pour rendre visite aux travailleurs en grève. *Acteurs des Temps Présents* a également invité les citoyens à venir soutenir les travailleurs. L'idée était de renforcer les piquets, d'installer la rencontre et le dialogue, notamment pour donner à voir une image du gréviste loin de celle qui circule souvent dans les médias ou dans la tête de ceux qui scandent aujourd'hui le « droit au travail », en ignorant que les personnes sur les piquets se battent également pour travailler. *Tout Autre Chose* et les syndicats sont des outils différents. Ils peuvent dialoguer et s'organiser conjointement car tous deux refusent la régression de notre système social.

L'austérité est un outil de domination dont il faut déconstruire le discours. N'est-ce pas là un vrai travail d'artiste ?

Non, c'est un véritable travail citoyen. Il s'agit de cette inébranlable volonté d'être responsable de nos vies, de ne pas tomber dans l'indifférence et le fatalisme, qui ne proposent que des horizons mortifères. L'enjeu est en effet de se réapproprier les mots que la classe politique nous a volés. Car les mots définissent le monde. Et changer les mots, c'est changer le monde.



David Murgia

J'ai parfois l'impression que, comme des acteurs qui répètent leur texte en coulisse, jouent le verbe et les émotions, ce sont nos hommes politiques qui font aujourd'hui un véritable travail d'artiste. Pour sauvegarder les intérêts des puissants, dont les richesses ne cessent de s'accroître pendant que s'installe une misère sociale, il faut un sacré talent d'orateur. Et à mon avis, un sacré cachet... Les citoyens s'en rendent compte : les objectifs de cette petite danse dans le théâtre du pouvoir sont de plus en plus clairs. Que ce soit pour réduire la casse ou l'assumer frontalement, les orientations prises par le pouvoir ne font qu'accroître l'écart entre les dominants et les dominés. Ne pas se positionner, c'est accepter les orientations prises. Et c'est pour cela que les citoyens se rassemblent.

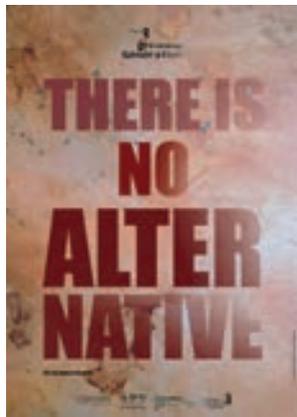
À votre avis, comment voyez-vous la participation citoyenne s'étendre ?

Ces dernières années, de nombreuses dynamiques se mettent en place pour réagir à la violence grandissante des mesures gouvernementales. Partout en Europe, le constat devient de plus en plus clair : les riches voient un net accroissement de leurs bénéfices remplir leurs coffres déjà pleins, les classes moyennes se « serrent la ceinture » et les pauvres se dirigent vers une misère dorénavant condamnable. Les citoyens doivent refuser d'abattre les plus faibles sous prétexte que les plus forts tentent de les convaincre que c'est là que se trouve la solution à tous les problèmes. C'est contre ce climat de violences que s'exprime la participation citoyenne dans les mouvements sociaux. Elle s'étendra par la proposition d'initiatives, d'alternatives, par des manifestations suscitant la réflexion et la création. Nous désirons une société qui s'ouvre, pas qui se referme. ■

TINA

Mais qui est donc TINA et de quoi est-elle le nom ? Que cache-t-elle ? Est-il ici question de l'héroïne d'une série danoise de romans écrits par A. B. Carroll ? Nullement. Derrière cet acronyme d'origine anglo-saxonne se cache un outil conceptuel redoutable visant à annihiler la démocratie et le débat public.

TINA, *There is no Alternative* (soit, dans la langue de Molière, il n'y a pas d'autre choix) est un slogan politique qui sévit depuis quelques décennies et qui a par ailleurs été attribué à Margaret Thatcher. Il signifie (dans tous les sens du verbe) qu'il n'y a pas d'autre choix que le marché, le capitalisme et la mondialisation qui seraient par conséquent des phénomènes nécessaires, bénéfiques et naturels et que tout régime qui envisagerait de prendre une autre voie serait d'office condamné à l'échec.



Une nécrose de l'espérance

Grâce à ce mantra, « *l'imaginaire néolibéral repose sur un axiome de fermeture qui se veut réaliste et qui est une fiction incapacitante. L'imaginaire exproprie la production d'un imaginaire alternatif puisque ce qui devrait constituer cet imaginaire alternatif est une somme de refus, de résistances* »¹.

Par ce blocage de l'imaginaire, TINA aspire en quelque sorte à une « *nécrose de l'espérance, cette défaite de l'avenir enfantée par une pédagogie de la résignation à une réalité qui ne souffrirait plus d'alternative, encore moins d'imagination, sans parler de rêve ou d'utopie* »².

Et TINA est toujours aussi populaire puisque ce mantra a récemment été invoqué par Bart De Wever (*er is geen alternatief*) lorsqu'il a été question de commenter le résultat du plan d'action en front commun. En fait, cette formule caractérise l'ordre mondial actuel et vise à rendre possible ce qui est présenté

comme inéluctable. Son côté prophétique montre par ailleurs très bien que son objectif n'est pas d'avoir raison sur le futur mais d'opérer sur le présent en essayant d'imposer ici et maintenant la résignation, le fatalisme et la soumission. Si nous n'y prenons garde, cette mithridatisation des esprits finira par produire les effets désirés.

Pas de place pour la contestation

En quoi ce stratagème est-il dangereux pour le débat public en général et pour la démocratie en particulier ? Tout simplement parce que si nous postulons que la chose politique est supposée porter sur le possible et le souhaitable et qu'un système démocratique plein et efficace repose sur la confrontation d'opinions réellement divergentes, sur la mise en perspective critique de projets divers dans leur nature, avec et grâce à TINA, les débats d'idées et les controverses politiques peuvent exister mais si et seulement si elles respectent le cadre défini et circonscrit par les hérauts de TINA. Au lieu de mettre en lumière le conflit et la divergence par le débat public, l'argument d'autorité qu'est TINA souhaite les éluder.

Sans cette dimension fondamentale, la démocratie devient formelle. Et nous sommes alors bien loin de l'euphorie des possibilités infinies. Comme la gouvernance, la société civile et le consensus, TINA est en fait un des agents opérationnels de l'estompement du conflit, essentiel à la démocratie et à la délibération publique : la délibération est

supposée faire « *appel à l'imagination et à l'insolence. Pour délibérer de façon fructueuse, il faut un minimum d'utopie... il faut s'affranchir au minimum de la répétition des vieilles recettes, des sentiers battus et des idées toutes faites. L'imagination c'est la capacité de faire du nouveau. La délibération politique se doit d'être iconoclaste.* »³

Il y a plein d'alternatives

Ceci dit, tout espoir n'est pas perdu. Ainsi, l'intensité du pilonnage effectué sous l'égide de TINA témoigne de la difficulté à dresser, à faire taire et à couper court aux velléités contestataires.

Ensuite, face à cette guerre permanente contre l'imagination humaine, face à ces processus « *d'anéantissement des rêves, de contrainte au désespoir qui doivent étouffer toute capacité d'entrevoir l'avenir différemment* »⁴, de nouvelles initiatives surgissent inlassablement et gagnent en importance : pensons à *Hart boven Hard, Tout Autre Chose* (voir ailleurs dans la Tribune), *Les Acteurs des Temps Présents, Podemos et Syriza*.



1. André Tosel, *Essai pour une culture du futur*, Bellecombe-en Bauge, Éditions du Croquant/Espace Mars, 2014, p. 65.
2. Edwy Plenel, *Dire non*, Paris, Éditions Don Quichotte, 2014, p. 19.
3. Diane Lamoureux, *Le trésor perdu de la politique*, Montréal, Écosociété, 2013, p. 80.
4. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014, p. 254.

Bruxelles exige plus qu'une paix sociale

Nous sommes en 2015 et les nouvelles mesures d'exclusion du chômage font leurs premières victimes. Après la trêve de fin d'année, le gouvernement fédéral a lancé sa campagne de désinformation destinée à faire accroire que sa politique d'extrême droite est parée de vertus sociales. Pour la CGSP bruxelloise, la condition de la paix sociale est le retour à la concertation et l'engagement des gouvernements en faveur des services publics.

Nous l'expliquions dans la *Tribune* du mois dernier : la limitation à trois ans des allocations d'insertion que nous avons dénoncée et combattue précipite des milliers de bénéficiaires des allocations de chômage vers les CPAS. Ce sont principalement des femmes de moins de 30 ans qui sont ainsi précarisées. Le 2 janvier, pour le CPAS de Bruxelles, on dénombrait 899 nouveaux dossiers de demande d'aide ; 749 pour le CPAS de Molenbeek ; et on pourrait continuer cette sinistre liste d'exclusions. La mesure, aux dires de l'ancien premier ministre, visait à inciter les plus jeunes chômeurs à entrer dans le monde du travail... Comment peut-on croire un tel argument dans un contexte où il y a au mieux UNE offre d'emploi pour 13 demandeurs en région de Bruxelles-Capitale (1/37 si on se limite à l'offre intrarégionale !) ? Si l'on considère le trop faible niveau de formation des demandeurs d'emploi bruxellois, il est criant que la limitation des allocations d'insertion n'est qu'une machine à exclure massivement. Elle n'aurait jamais dû être soutenue par des socialistes, fut-ce au prétexte qu'elle était inscrite au programme du gouvernement précédent tant son mécanisme et ses effets étaient prévisibles. Alors que la mère de cette mesure, Monica De Coninck, déclare ne rien regretter, les contritions d'Elio Di Rupo et l'appel à supprimer cette mesure arrivent à contretemps. Et il ne faut sans doute pas compter sur le gouvernement d'extrême droite MR-N-VA-CD&V-Open Vld qui, en toute cohérence idéologique, n'a aucune intention de la remettre en cause.

Concertation sociale confisquée !

Avec le gouvernement Michel, la concertation sociale a été balayée. Il n'y a rien à négocier, disait-on du côté de l'exécutif. Pire, chaque fois qu'un ministre (MR) laissait entendre qu'une mesure pourrait éventuellement être nuancée et faire l'objet d'ajustements, la N-VA rappelait qu'on s'en tiendrait strictement à l'accord gouvernemental, indiquant, par la même, qui dirige réellement le pays. Cette dynamique revient à confisquer les mécanismes du dialogue social dans notre pays. Car si du côté du gouvernement, on se borne à considérer qu'il n'y a rien à négocier, ce mécanisme vertueux qui permet la paix sociale est bloqué. Au-delà de notre rejet d'un saut d'index et des mesures en matière de pension, notamment, ce blocage est l'une des raisons pour lesquelles nous avons mené les grandes actions de la fin 2014. Signe positif



cependant : le jour de la grève générale du 15 décembre, notre rencontre avec le gouvernement régional a donné le signal d'une reprise de la concertation sociale bruxelloise.

Pendant ce temps, le gouvernement fédéral se répandait en communication hypocrite, appelant les organisations syndicales à la « table des négociations », tentant de la sorte de leur faire porter la responsabilité de la grogne sociale. Cette guerre de communication se poursuit et les médias y jouent un jeu tendancieux en faisant la part trop belle aux théories gouvernementales et en relayant complaisamment les discours antisyndicaux.

Mi-janvier, le Groupe des dix (les organisations syndicales des travailleurs, les représentants patronaux) s'est réuni au sein du Conseil national du travail (CNT) pour reparler notamment du *handicap* salarial dont souffrirait notre pays. Pour la CGSP, l'enjeu de ces négociations est bien plus important que la simple conclusion d'un accord interprofessionnel entre patrons et syndicats. Les services publics, progressivement déstructurés et affaiblis par le non-renouvellement d'agents partis à la retraite, doivent faire l'objet de négociations avec les gouvernements des différents niveaux pour leur rendre la place qui leur revient dans une société démocratique et solidaire !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP
Président de la FGTB-Bruxelles

www.cgsp-acod-bru.be





CHARLIE à l'école

La mobilisation citoyenne contre les attentats barbares des 7 et 8 janvier à Paris a été impressionnante. Ce qui est exemplaire et réjouissant, c'est le rôle important joué par notre jeunesse dans cette opposition au radicalisme par le biais de nombreuses initiatives relayées par les réseaux sociaux. Ces jeunes sont pour la plupart nos élèves ou nos étudiants et derrière leur volonté de défendre les libertés d'expression, d'opinion et de presse, il y a certainement des professeurs et des éducateurs qui les ont convaincus de l'importance de ces valeurs.

La tâche n'est cependant pas aisée. La formation initiale des enseignants ne comporte que quelques heures consacrées à la diversité culturelle et à la neutralité et notre système éducatif se caractérise hélas par un déficit flagrant de mixité sociale et culturelle au sein de nos écoles. Il est souvent difficile dans ces conditions de mener une réflexion objective et altruiste et de combattre les stéréotypes, les amalgames et les victimisations.

Pour cela, nous continuons à réclamer une réforme de la formation initiale et l'instauration d'un véritable cours d'éducation citoyenne (et non le pâle ersatz que nous propose la Déclaration de Politique communautaire), permettant un questionnement philosophique, une histoire comparée des religions et de la laïcité et un dialogue interconvictionnel. Complémentairement à ce cours, le « vivre ensemble », la

tolérance, le respect de l'autre et surtout de ses différences devront encore et toujours être abordés de manière transversale.

Si dans ce contexte de radicalisation inacceptable, certains semblent résolus à signer un pacte avec le diable, au niveau sectoriel nous sommes amenés à débattre de manière plus sereine de notre participation au pacte pour un enseignement d'excellence initié par la Ministre Milquet.

Beaucoup de ses composantes, dont notamment la méthodologie à mettre en place, doivent encore être précisées, mais les éléments fondateurs sont à présent connus. Il s'agira d'une démarche participative à laquelle sont conviés tous les partenaires (et la liste est longue !) du monde éducatif.

Une première étape consistera à dresser un état des lieux de la situation actuelle de l'enseignement et à définir le sens, les valeurs (nous y revoilà) et les objectifs de l'école.

Suivra l'élaboration d'un plan d'actions axé sur 4 thématiques : les élèves, les acteurs de l'enseignement, le contenu (savoirs et compétences) et la gouvernance.

Devant l'ampleur du travail à réaliser et la multiplicité des acteurs impliqués, nous avons demandé à la Ministre d'être assurés :

- de pouvoir travailler avec l'ensemble des acteurs mais en toute autonomie et dans le respect de nos spécificités (l'école ne doit pas se soumettre aux diktats socio-économiques ou à la marchandisation) ;
- d'éviter l'éparpillement vécu lors d'initiatives précédentes et de centrer nos réflexions sur des stratégies innovatrices et émancipatrices ;
- d'initier rapidement à l'issue du processus des démarches concrètes, partagées et accompagnées et d'obtenir les moyens humains et matériels nécessaires à leur réalisation ;
- d'obtenir les arbitrages indispensables en cas de dérive idéologique ou de nécessité de recentrage sur les objectifs annoncés ;
- d'instaurer en priorité les réformes visant à éliminer les carences de notre système éducatif.



Pascal Chardome
Janvier 2015

Cahier de revendications pour la Programmation sociale 2015-2016 (1^{re} partie)

Le Front commun syndical de l'Enseignement a finalisé son cahier revendicatif. Vous trouverez ci-dessous les propositions concernant l'Enseignement obligatoire, l'Enseignement artistique à horaire réduit, l'Enseignement en alternance et l'Enseignement de Promotion sociale. Celles relatives à l'Enseignement supérieur et aux CPMS seront publiées dans la prochaine édition de TRIBUNE.

Principes

- Tous les deux ans, le Gouvernement réunit, afin de mener des négociations sur une programmation sociale sectorielle, le Comité de Secteur IX. Ce cahier de revendications est rédigé dans ce cadre. Cette programmation sociale ne peut pas porter atteinte aux acquis sociaux des membres du personnel concernés.
- Toute discrimination à l'embauche des membres du personnel est intolérable.

Priorités

1. Le Gouvernement fédéral a pris des mesures qui impactent lourdement les personnels de l'Enseignement aux niveaux rémunérations, interruptions de carrière et fins de carrière. **Le front commun demande** au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) de prendre en la matière et **en priorité** des mesures qui compensent les conséquences désastreuses décidées au niveau fédéral.

2. La Déclaration de politique communautaire (DPC) approuvée par le Parlement de la FW-B le 25/07/2014, prévoit de soutenir, valoriser et motiver les membres du personnel de l'Enseignement. Plusieurs points de notre cahier de revendications ont le même objet. **Le front commun demande** que soient examinées **en priorité** les propositions concordantes.
3. Le **front commun demande** que les revendications relatives au plan de carrière des membres du personnel soient mises en œuvre **prioritairement**.

Calendrier et méthode d'application des points non exécutés des protocoles précédents Convention sectorielle 2015-2016

A. Mesures transversales (tous niveaux, toutes fonctions et tous réseaux)

1. Plan salarial

- 1.1. Poursuite de l'alignement du pécule de vacances sur la Fonction publique.
- 1.2. Poursuite de l'alignement de la programmation sociale sur la Fonction publique.
- 1.3. Correction d'anomalies barémiques
 - relatives aux inspecteurs et directeurs du fondamental : poursuite du rattrapage ayant débuté en 2005 ;
 - barèmes des fonctions de sélection du PAE ;
 - en ESA, accès au 502 pour professeur avec titre pédagogique (CAPAES, CAP ou agrégation) ;
 - relèvement des petits barèmes ;
 - barèmes de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement supérieur artistique ;

- concernant l'inégalité de traitement subie en matière de remboursement des frais de parcours, nous souhaitons que l'indemnité kilométrique forfaitaire soit alignée sur celle applicable aux autres agents de la FW-B et reprise par l'arrêté du 21 avril 2006 du Gouvernement de la FW-B modifiant l'arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours.

Une nouvelle analyse devra être réalisée à la lumière de la réforme « Titres et fonctions », dès septembre 2016.

- 1.4. Aide financière spécifique pour les enseignants débutants à leur première entrée en fonction pour faire face aux frais que tout Membre du personnel (MDP) doit engager dès avant sa rentrée en fonction alors qu'il ne touchera son premier salaire qu'au plus tôt à la fin du 1^{er} mois.

- 1.5. Révision du statut pécuniaire du 15 avril 1958 en vue d'intégrer dans l'ancienneté, les services prestés comme assistant à l'université boursier ou membre du personnel scientifique.
- 1.6. HE : valorisation au niveau barémique de l'expérience utile en lien avec la fonction exercée pour toutes les fonctions de rang 1 (MA et CC). Au même titre que l'expérience utile du métier (10 ans max.) et après obtention du CAPAES. Vu le CMBP (coût moyen brut pondéré) des fonctions de promotion, l'accès est tout à fait limité alors que le salaire imposable des promus n'évolue pas au prorata. Le manque de transparence ne nous permet pas d'appréhender la raison de tels montants. Exiger la transparence.
- 1.7. Procéder à un nouvel échelonnement barémique en augmentant le nombre d'annales en début de carrière.

1.8. Prévoir un pourcentage obligatoire dans les subventions/dotations à destination des MDP en vue de l'achat de leur matériel pédagogique.

2. Plan de carrière

2.1. Accompagner l'entrée en fonction (*Lutte contre le départ des enseignants en début de carrière*).

- Organiser des journées spécifiques d'accompagnement, notamment dans les lieux de formations initiales, lors des trois premières années de carrière pour assurer une meilleure transition entre formation initiale et insertion professionnelle.
- Pour les nouveaux enseignants, développer un plan d'accompagnement (accueil spécifique, parrainage comptabilisé dans le temps de travail...).
- Classement des temporaires non prioritaires par nombre de jours pour tous les réseaux.
- Lutte contre la pénurie d'enseignants :
 - actualiser et objectiver les statistiques ;
 - agir sur les conditions de travail (nombre réduit d'élèves/classe, locaux agréables, matériel abondant et de qualité, espace de travail individuel équipé, accessibilité par les transports en commun/parking, cantine d'entreprise gratuite, etc.) ;
 - dresser un nouveau bilan précis des fonctions en pénurie et de leur localisation.
- Obligation pour tous les établissements subventionnés par la FW-B de publier tous les emplois vacants et temporairement vacants pour une durée égale ou supérieure à 15 semaines. Cette liste doit être en libre accès par fonctions et par écoles sur le site Internet de la FW-B. Les emplois subventionnables par la FW-B qui n'auraient pas fait l'objet de cette publication dès que l'emploi est vacant ne seraient pas subventionnés.
- LS : obligation pour le Pouvoir organisateur du libre subventionné de justifier un refus d'engagement

lorsque le postulant éconduit en fait la demande. (Ex. de justification : le PO a engagé un TR alors que le postulant éconduit possède un TP).

2.2. Faciliter le maintien en fonction

- Organisation de la requalification de certains MDP suite à une restructuration des filières et/ou des cours.
- Possibilités de réorientation, de requalification et d'adaptation de la carrière, sans perte de salaire ou d'avantages liés à la fonction.
- Suppression du caractère discriminatoire envers les enseignants par rapport au cumul de fonctions et limitation de celui-ci.
- Mise en place d'une VAE (Valorisation des acquis d'expérience) dans le cadre de la formation continue volontaire, valorisable pour l'obtention de crédits en vue d'obtenir un master en sciences de l'éducation.
- Assurer le remplacement des MDP en formation.
- Obligation d'informer mensuellement le MDP sur son quota de jours de maladie.
- Obligation d'informer le MDP à sa demande sur ses conditions d'admissibilité à la retraite (relevé d'états de services, date d'admissibilité à la DPPR...).
- Communication aux MDP des données les concernant. Faciliter l'accès à ces données.
- Mise à disposition et développement généralisé du matériel didactique répondant aux nouvelles technologies.
- Pour tous les enseignants, allocation ou prime de rentrée.
- Élargissement à tous les MDP des mesures pécuniaires lors de l'encadrement de stagiaires.

2.3. Améliorer la fin de carrière

- Maintenir des mesures d'aménagement de fin de carrière.
- Adaptation des conditions de travail et aménager les espaces de travail en cas de carrière longue ou de handicap.

3. Amélioration de la concertation sociale

- 3.1. Moyens supplémentaires pour les mandataires syndicaux locaux : facilité de dispense de service (à préciser), temps de concertation, horaires adaptés... Octroi d'une période (capital-période ou NTPP) à chaque DS d'établissement. Cette période ne sera pas puisée dans le pot de l'école, mais octroyée en sus par la FW-B.
- 3.2. Concertation obligatoire pendant le temps de travail (heures d'ouverture des établissements scolaires, surtout si l'Enseignement fondamental est concerné). Les réunions de concertation sociale se font pendant les heures de présence des élèves.
- 3.3. Moyens pour les OS afin d'assurer leurs mandats et leurs missions supplémentaires au sein des organes de concertation, en ce compris dans le supérieur (ARES, agence qualité, chambres thématiques...).
- 3.4. WBE : mise en place d'un Comité supérieur de concertation (CSC) compétent pour toutes les catégories du personnel et du personnel du service général de l'Enseignement.
- 3.5. Renforcement de la compétence d'avis favorable préalable et obligatoire (Exemple : PGAED dans l'encadrement différencié...) dans les instances de démocratie sociale avec obligation de motivation de la part du PO si celui-ci ne suit pas l'avis de l'instance de concertation et possibilité de recours.
- 3.6. ELS (fondamental et secondaire). Confier les compétences des CZA (gestion des Art. 14 instituée par D 1/02/1993) aux CZGE.
- 3.7. ELS (secondaire uniquement). Confier la distribution des périodes dites de « solidarité zonale » à la CZGE.
- 3.8. ELS. Donner aux Orce et Orces une compétence décisionnelle quant à l'affectation des temporaires prioritaires CES « Entités ».

- 3.9. Étendre le congé syndical à tous les MDP.
- 3.10. Contrôle syndical de l'utilisation du pourcentage de solidarité destiné aux établissements

4. Amélioration des conditions de travail et d'apprentissage

- 4.1. Poursuite du remplacement plus rapide des MDP absents pour maladie (en ce compris les ACS/APE) aux niveaux fondamental et secondaire * 5 jours ouvrables.
- 4.2. Remplacement hors enveloppe des MDP absents au supérieur.
- 4.3. Remplacement en Promotion sociale et dans autres catégories éventuelles (fonctions de sélection et de promotion...).
- 4.4. Poursuite de la réduction de la taille des classes : travail entamé dans le cadre du décret « optimisation ».
- 4.5. Abaissement des normes qui fixent le nombre maximum d'élèves/classe dans les écoles en encadrement différencié. Il convient d'appliquer à ces normes un indice de pondération calculé en fonction de la classe ED à laquelle l'école appartient.
- 4.6. Moyens pour généraliser la remédiation aux degrés qui en sont dépourvus. L'aide à la réussite doit être organisée aux degrés, aux niveaux qui en sont dépourvus.
- 4.7. Suppression du délai max autorisé actuellement pour le ½ temps médical et extension de la mesure aux temporaires.

B. Mesures spécifiques

5. Enseignement fondamental

- 5.1. Finalisation du cadre organique pour la totalité des heures en psychomotricité.
- 5.2. Désigner au moins une puéricultrice dans chaque implantation avec classes de maternelles et finalisation du cadre organique pour la totalité des postes de puéricultrices.
- 5.3. Engagement à temps plein des puéricultrices APE-ACS.

- 5.4. Paiement d'un traitement différé pendant les vacances pour les APE-ACS.
- 5.5. Plan pluriannuel d'affectation (les puéricultrices APE resteraient affectées plusieurs années dans la même école si l'emploi est maintenu).
- 5.6. Actualisation des missions de la puéricultrice.
- 5.7. Augmentation de l'encadrement pour répondre aux obligations linguistiques (dans les régions concernées).
- 5.8. Création d'un nouveau système normatif pour les PAE (par fraction de charge, pour le secondaire également).
- 5.9. Réduction des 1 560 minutes maximum (présence devant élèves – concertation – surveillance).
- 5.10. RLMO : comptage séparé pour le 1^{er} degré du fondamental pour autant que le groupe compte 5 élèves.
- 5.11. RLMO : adopter un système de « taille classe » dans les cours d'options philosophiques.
- 5.12. Instaurer un nombre maximum d'élèves/classe en maternelle sur le modèle du nombre d'élèves/classe en P1 et P2 de l'Enseignement primaire.
- 5.13. Le décret 13/07/1998 organisant l'Enseignement fondamental prévoit la possibilité d'un dépassement automatique aux nombres maxima d'élèves/classes dans l'Enseignement fondamental. Il convient de supprimer les dispositions suivantes dans ce décret : - Art. 31bis/1 - § 1^{er} alinéa 3 « Dans les implantations sises... peut être augmenté d'une unité » - Art. 31bis/1 - § 2 alinéa 1,1° « Dans les implantations ... établissements scolaires » - Art. 31bis/1 - § 2 alinéa 1,2° « Dans les implantations... nombre de locaux ».
- 5.14. Liberté reconnue aux MDP du choix de leurs formations.
- 5.15. Permettre les nominations dans les heures octroyées au DASPA.
- 5.16. Introduire un classement TP (réseau) pour les maîtres de psychomotricité APE.

6. Enseignement secondaire

- 6.1. Suppression des heures de plage pour toutes les fonctions en amenant les MDP au minimum actuel de la charge.
- 6.2. RLMO :
- organisation à 100 % ;
 - les heures RLMO doivent être utilisées dans les cours RLMO proportionnellement à la fréquentation des différents cours ;
 - la taille des groupes classe doit correspondre à celles fixées dans le décret « taille des classes ».
- 6.3. Introduction des activités hors NTPP dans la charge horaire minimale (conseil de classe, tâches administratives rendues obligatoires de par la multiplication des évaluations (notamment la CPU), titulariat).
- 6.4. Permettre les nominations dans les heures octroyées au DASPA.
- 6.5. Alignement des prestations de professeurs de PP sur celles des professeurs de CT.

7. Personnel auxiliaire d'Éducation

- 7.1. Comptage séparé pour le PAE et le personnel administratif.
- 7.2. Instaurer une norme de maintien pour tous les niveaux d'Enseignement.
- 7.3. Généralisation des fonctions PAE à l'ensemble des établissements d'Enseignement fondamental.
- 7.4. Accès à toutes les DPPR partielles pour les PAE.
- 7.5. Application aux SEI, en home permanent, de l'arrêté royal du 15/01/1974 pris en application de l'article 160 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, artistique et normal de l'État, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements notamment l'article 1^{er} § 4, puisqu'ils travaillent durant les congés scolaires. (Dans



ce cas, il s'agit de légiférer puisque depuis le 1/09/2014, la FW-B reconnaît organiquement ces homes d'accueil permanents par le décret du 25/10/2012 relatif à certains internats et homes d'accueil organisés ou subventionnés par la FW-B).

- 7.6. Revalorisation des nuits dormantes pour les éducateurs internes.
- 7.7. Suppression des heures supplémentaires en cas de jours blancs.

8. Personnel administratif et ouvrier (PAPO)

9. Enseignement spécialisé

- 9.1. Capital périodes à 100 %.
- 9.2. Priorité à un changement d'affectation ou à l'engagement prioritaire après 10 ans de service dans le spécialisé. (Art 14 bis).
- 9.3. Harmonisation des horaires des paramédicaux.
- 9.4. Accorder aux enseignants du fondamental spécialisé 10 demi-jours de formation annuelle.
- 9.5. Augmenter les moyens nécessaires à l'achat de matériel spécifique adapté aux handicaps rencontrés.

10. Enseignement de Promotion sociale

- 10.1. Organisation d'une formation continuée (IFC...).
- 10.2. Supprimer la discrimination liée à la mise en disponibilité par défaut d'emploi (art. 87 bis – décret 91) qui veut que la dotation soit amputée des heures de mise en disponibilité.
- 10.3. Obligation pour les Pouvoirs organisateurs de réaffecter au sein des établissements de

plein exercice et de Promotion sociale ; possibilité pour le membre du personnel d'accepter ou de refuser la réaffectation.

- 10.4. **Enseignement supérieur de Promotion sociale** : alignement des charges horaires sur les HE.
- 10.5. Harmonisation de la charge horaire (800^{es}) et mise en place de balises pour assurer au membre du personnel des périodes de vacances concordantes avec les autres niveaux.
- 10.6. Augmentation du plafond des nominations.
- 10.7. LS : création d'un espace de concertation locale sur le modèle des ICL.
- 10.8. Octroyer des moyens adaptés pour assurer les nouvelles missions de « VAE », de suivi « qualité » et d'aide à la réussite.
- 10.9. Améliorer la valeur du coefficient diviseur de transformation des périodes en augmentant la dotation périodes.
- 10.10. Respect des balises légales en matière de prestations de soirées et de week-end.
- 10.11. Adoption d'un mécanisme de financement adapté à l'augmentation des inscriptions.
- 10.12. Mise en place d'une réglementation de l'E-learning.
- 10.13. Chef d'atelier/sous-directeur : un seul barème (DS).
- 10.14. Valorisation des épreuves intégrées et stages dans la charge horaire.
- 10.15. Définition de critères clairs pour engager les profs chargés de mission pour l'enseignement à distance.
- 10.16. Abrogation du § 2 de l'article 88 du décret du 7/11/2013.

11 Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

- 11.1. Supprimer la discrimination liée à la mise en disponibilité par défaut d'emploi (art 29 du Décret du 2/06/1998) qui veut que la dotation soit amputée des heures de mise en disponibilité.
- 11.2. Transparence dans la déclaration des emplois vacants.
- 11.3. Respect des balises légales en matière de prestations de soirées et de week-end.
- 11.4. Réajustement des moyens proportionnel à l'augmentation de la population depuis 1998.
- 11.5. Réforme du CAPE pour les MASTER non accompagné d'une agrégation – Ce CAPE doit être dispensé par des établissements et non plus des jurys.
- 11.6. Prise en compte pour tout le personnel artistique de l'expérience utile pour la demande de reconnaissance du titre requis.
- 11.7. Revalorisation du barème des MASTER non accompagnés d'une agrégation (barème 501)
- 11.8. Poursuite de l'uniformisation des programmes.

12. Alternance

- 12.1. Garantir au moins un poste de surveillant-éducateur et un poste administratif par établissement-siège qui soient dédiés aux jeunes de l'alternance, indépendamment des normes générales d'encadrement.
- 12.2. Compenser par des moyens organiques la perte subie par le démantèlement progressif des moyens FSE.
- 12.3. Évaluation du fonctionnement de l'Enseignement secondaire en alternance.

Une demande de rencontre a été adressée au Gouvernement de la FW-B afin de définir un calendrier et une méthode de travail pour mener les négociations dans les meilleurs délais.

*Pascal Chardome
Janvier 2015*

Communiqué CGSP

Cher(e)s Camarades,

Au nom du Secrétariat permanent, nous souhaitons remercier tous nos affiliés et nos militants qui ont contribué à la réussite du plan d'action mené ces dernières semaines.

Grâce au dévouement des affiliés et des militants de la CGSP, la manifestation du 6 novembre, les actions provinciales du 24/11, du 1/12 et du 8/12 ainsi que la grève générale nationale du 15/12 ont rencontré un franc succès.

Nous vous en remercions sincèrement.

Nous adressons également nos Meilleurs Vœux de bonheur, de santé et de combativité à tous nos affiliés et militants pour 2015.

Chris Reniers
Vice-présidente

Michel Meyer
Président

Enseignement de Promotion sociale organisé par la FW-B

Appel aux candidats à une désignation en qualité de Temporaire dans l'Enseignement de Promotion sociale (WBE)

La réponse à cet appel s'effectue uniquement par l'utilisation d'un formulaire électronique, disponible à l'adresse suivante : www.reseaucf.fwb.be.

L'inscription via ce formulaire génère une lettre de candidature à imprimer et à envoyer, par pli recommandé, au

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la FW-B
Direction de la carrière
Recrutement Promotion sociale
Bureau 3^E 352, Appel 2015
Boulevard Léopold II n°44
1080 BRUXELLES.

Une copie du ou des diplômes(s) et/ou de la ou les attestation(s) provisoires(s) de réussite ainsi qu'un extrait de casier judiciaire de modèle 2 sont à joindre

à l'acte de candidature. Attention, le délai d'attente pour l'obtention de l'extrait de casier judiciaire peut recouvrir plusieurs semaines.

Vous pouvez contacter la Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la FW-B au 02/413 20 29 ou via l'adresse électronique : recrutement.enseignement@cfwb.be.

Ch. Cornet – 8/01/2015

À propos de l'Enseignement supérieur...

Même si, parmi les travaux prioritaires, la mise en œuvre du décret Paysage recueille toute notre attention, il est aussi utile de poursuivre la réflexion sur notre Enseignement supérieur en général (l'une alimentant l'autre...).

À ce sujet, les analyses que produit l'AEQES (Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur) sont des outils précieux lorsqu'elles pointent des aspects transversaux, lorsque les constats qui sont posés, les analyses qui en sont déduites ont une portée générale et questionnent les caractéristiques de notre système éducatif.

Rappelons d'abord que l'AEQES produit une analyse transversale de chaque cursus qu'elle évalue. L'évaluation est réalisée par un comité d'experts composé de personnalités belges ou étrangères, experts de la profession, experts pairs ou experts « Qualité », en collaboration avec la Cellule exécutive de l'Agence.

Attardons-nous sur quelques caractéristiques :

- **L'organisation de notre Enseignement supérieur est une organisation « tubulaire »**, en ce sens que le degré de fluidité entre les parcours est relativement faible. Les programmes type court-type long

sont peu connectés, alors même que leurs formations peuvent être rattachées au même domaine.

Les données existantes ne permettent pas d'affiner les constats (il s'agit ici aussi d'une constante). Néanmoins lorsque les flux sont importants du type long vers le type court, on peut raisonnablement supposer que les réorientations ne découlent pas d'un choix délibéré mais plutôt d'une situation d'échec.

Aujourd'hui, nous sommes amenés au sein de l'Académie de recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) à mener une réflexion sur une réforme du système des passerelles. Quel doit être notre fil conducteur ? Assurément la réussite des étudiants et donc favoriser des parcours qui jouent le rôle d'ascenseur social. Poursuivre des études de master à la suite d'un bachelier professionnalisant en est un exemple. Cette pratique de plus en plus courante doit être facilitée. Ne s'agit-il pas d'une opportunité de conjurer la relégation du type long vers le type court. Des acteurs audacieux préconisent de « professionnaliser » tous les bacheliers et de structurer les cursus par paliers successifs.

Quels sont les réels motifs qui président au choix de l'étudiant pour le type long ou pour le type court : coût des études, degré d'abstraction, facteurs culturels ? La progression par paliers successifs qui conduiraient chacun à des débouchés professionnels faciliterait ce choix et sans doute mériterait que l'on s'y attarde dans un second temps.

L'urgence du moment est la modification d'une des conditions complémentaires d'accès au second cycle qui consiste, lorsque le candidat porte un grade de premier cycle d'un cursus différent, en l'octroi de 15 crédits. Une idée généreuse mais qui ne garantit pas la poursuite du parcours en cas de décision de refus pour insuffisance par le jury. Il nous faut trouver un moyen



terme afin de ne pas bloquer l'ascenseur sans pour autant réinstaurer l'année passerelle (60 crédits).

• **Notre système internalise la sélection.**

La liberté d'accès à l'Enseignement supérieur est un choix politique que nous soutenons sans réserve. Mais la portée démocratique de ce principe fondamental est limitée par la forte sélection en BAC 1 en fonction de facteurs sociaux, culturels...

L'injonction politique au sens large de réduire le taux d'échec d'une part et la prise en charge d'étudiants éprouvant des difficultés de plus en plus nombreuses d'autre part, incitent les OS à réclamer davantage de moyens dédiés à l'aide à la réussite. Mais c'est aussi à une évaluation des mécanismes en place qui ne toucheraient pas nécessairement les publics les plus concernés qu'il faut se livrer.

Les nouvelles dispositions contenues dans le décret Paysage permettent à l'étudiant d'étaler la durée des études. Cette mesure appliquée l'année dernière en BAC 1 Médecine, aurait des effets bénéfiques sur le taux de réussite : une piste moins coûteuse et plus valorisante que le redoublement !

Nous avons déjà mis en avant la nécessité de créer des liaisons plus structurelles entre l'Enseignement obligatoire et l'Enseignement supérieur. Les Pôles sont tout indiqués pour être à l'initiative de démarches qui auraient pour objet d'inscrire ces

collaborations dans un processus de lutte contre l'échec.

- Sans être à proprement parler une caractéristique de notre système, **le financement de notre Enseignement supérieur est pointé unanimement comme une faiblesse** non sans conséquences sur la charge de travail des personnels.

Même si lors de la confection des budgets 2015-2016 de la Fédération Wallonie-Bruxelles le Ministre Marcourt a préservé au maximum l'Enseignement supérieur, il n'en reste pas moins vrai que le financement demeure insuffisant.

Par ailleurs, la mise en place du décret Paysage a nécessité et nécessitera encore des remises en cause, des changements dans les pratiques et donc du travail supplémentaire.

Il aurait fallu plus de temps, temps qui a manqué parce que la fin de la législation approchait et que le projet a été retardé par l'opposition de ses adversaires.

En 2015, à la veille de constituer les unités d'enseignement du bloc 2 voire du bloc 3, de l'aide sous forme de suivi, de formation... sera toujours nécessaire et bienvenue. Un contrôle du système afin de sauvegarder l'emploi global s'impose.

Nous l'avons rappelé au Ministre Marcourt cette semaine.

C. Cornet – 8/01/2015

Enseignement obligatoire (FW-B) - Opérations statutaires – suite

1. Demande d'extension de la nomination à titre définitif et demande d'obtention d'un complément de prestations

Qui sont les membres du personnel concernés ?

Il s'agit des membres du personnel affectés à titre principal dans un établissement qui n'ont jamais bénéficié, à titre définitif, d'une fonction à prestations complètes et donc d'une garantie traitement complète. Cette opération statutaire succède aux réaffectations et aux changements d'affectation et précède les désignations des temporaires prioritaires.

Les agents dans cette situation peuvent obtenir, en introduisant une demande dans le courant du mois de février, **une extension de nomination à titre définitif** dans un ou plusieurs établissements où ils seront affectés **à titre complémentaire**.

Cette disposition permet de bénéficier des droits attachés aux situations administratives et pécuniaires des définitifs en matière de :

- garantie d'un traitement en cas de perte partielle de charge ou d'un traitement d'attente en cas de mise en disponibilité par défaut d'emploi ;
- congés et absences de longue durée justifiées par des raisons familiales ;
- disponibilités : disponibilité pour maladie ou infirmité, disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour mission spéciale et disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (ce qu'il en reste) ;
- une pension complète à charge du Trésor public.

Cette disposition, qui est entrée en vigueur en 2003, est une réponse aux demandes syndicales afin de permettre aux enseignants qui dispensent des cours à faible nombre d'heures de pouvoir néanmoins bénéficier d'une garantie traitement complète.

Cette garantie est primordiale en ce qui concerne la carrière active mais aussi et surtout en matière de pension. Nous pensons particulièrement aux Camarades qui enseignent l'éducation plastique, l'éducation musicale, les cours philosophiques ou encore la géographie au degré supérieur de l'Enseignement secondaire.

Conditions d'extension de la nomination à titre définitif

- L'extension est demandée par le membre du personnel et peut être accordée par le Gouvernement sur avis de la Commission zonale d'affectation ou de la Commission interzonale.
- Les emplois sollicités doivent relever de la fonction à laquelle l'enseignant est nommé.
- Ces emplois doivent être définitivement vacants à la date de la décision gouvernementale.
- Le nombre de périodes est définitivement déterminé à la date de la prise d'effet, c'est-à-dire le 1^{er} septembre de chaque année scolaire, par le nombre d'heures vacantes dans le ou les établissements obtenus.

NB : il est également possible de renoncer à son affectation principale dès que l'on peut obtenir une fonction à prestations complètes dans l'établissement où l'on est affecté à titre complémentaire (article 45 § 3 du statut, prise d'effet 1^{er} juillet).

2. Demande d'obtention d'un complément de prestations

Dans le courant du mois de février, il est également possible d'introduire une demande de complément de prestations.

Qui sont les membres du personnel concernés ?

Il s'agit également des agents nommés dans une fonction à prestations incomplètes.

Par complément de prestations il faut entendre l'attribution pour une durée

indéterminée avec comme limite extrême le dernier jour de l'année scolaire de :

- périodes de cours temporairement vacantes relevant de la fonction de nomination au sein de l'établissement d'affectation (collègue en interruption de carrière par exemple) ;
- ou encore dans un ou plusieurs autres établissements, de périodes de cours temporairement ou définitivement vacantes relevant de la fonction de nomination.

Remarque importante : il n'est pas inconciliable d'introduire simultanément une demande d'extension de nomination et de complément de prestation. La priorité étant accordée à l'aspect nomination.

3. Demande d'obtention d'un complément de prestations à introduire par les Temporaires prioritaires (TP) désignés dans un emploi incomplet.

Introduction en février également !

De la même manière, les temporaires prioritaires peuvent également solliciter un complément de prestations dans des heures temporairement vacantes, au sein de leurs établissements, dans d'autres écoles de la zone ou dans une ou plusieurs autres zones. Cette possibilité permet aux agents d'une part de bénéficier d'un traitement le plus complet possible, et d'autre part, de « cibler » les compléments qui paraissent les plus intéressants.

Depuis les modifications statutaires du décret du 28 février 2013, les membres du personnel désignés TP bénéficient d'une priorité même s'ils ne possèdent pas le titre requis.

Les camarades intéressés par les trois opérations ont pu consulter la liste des emplois disponibles et vacants en janvier, mais les demandes de changement d'affectation étant examinées prioritairement, il est conseillé de candidater.

Ph. Jonas – 8/01/2015

Vers une marchandisation de l'Enseignement ?

Dans le cadre d'une réflexion en ces temps de démantèlement des services publics et de risques de privatisation de l'Enseignement, nous vous livrons le compte-rendu de la journée publique qui a eu lieu le 4 novembre dernier dans les locaux bruxellois de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette journée s'inscrivait dans un Séminaire international intitulé « Les mécanismes et conséquences de la marchandisation de l'éducation - Rôles et responsabilités respectifs des États et des sociétés civiles », organisé par la Fédération internationale des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (FICEMEA).

Après l'introduction et la présentation de l'organisation non gouvernementale par M. Roger Dehaye, Président de la FICEMEA, également modérateur de la journée, M. Rudy Demotte, Ministre-président de la FW-B a pris la parole. Il a souligné l'importance du rôle de l'État dans la pérennisation des valeurs démocratiques, retracé le contexte politico-historique de la création du Plan Marshall en 1948 et engagé un parallèle avec les négociations en cours actuellement pour le Traité de libre-échange transatlantique, rappelé les enjeux de l'intervention du secteur public comme relance de l'économie, pointé les risques liés à une libéralisation de la Culture et de l'Enseignement. Il a également réaffirmé le combat de la Francophonie sur la scène internationale, notamment la lutte contre l'uniformisation culturelle et linguistique ainsi que la défense de l'équité et de la qualité dans l'éducation.

Mme Michèle Dominique Raymond, Sous-secrétaire générale du groupe des États d'Afrique, Caraïbes, Pacifiques (ACP) a exposé les avancées qui ont été réalisées dans ces régions. Les politiques doivent encore se concentrer sur la protection de la petite enfance, la qualité de l'enseignement et la parité entre sexes. Elle a plaidé pour un continuum et un développement

de ces politiques, une meilleure articulation entre les programmes européens et les politiques locales d'enseignement et la préservation des langues maternelles.

Pour M. Stéphane Lopez, Adjoint au représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'Union européenne (UE), la formation des esprits n'est pas commercialisable. L'Enseignement fait partie des derniers cercles luttant contre la marchandisation. L'école constitue un outil d'intégration dans la société, tant du point de vue citoyen que professionnel. Pour l'orateur, la marchandisation pourrait être bénéfique si tous les acteurs étaient en situation d'égalité d'accès à ses produits. Or ce n'est le cas ni dans nos sociétés, ni dans l'enseignement. Le danger est de rendre ce dernier encore plus inégalitaire. S. Lopez parle de contrer l'état de nature par un état de culture : une régulation de l'inégalité par les services publics. Sans quoi, il entrevoit une hégémonie des élites, ayant accès à l'éducation, sur des citoyens ne se reconnaissant pas ces valeurs, entraînant une augmentation du risque de votes extrémistes et populistes.

S. Lopez pose également la question de la tendance croissante au monolinguisme anglophone mondial, alors que les pays du Sud ont choisi de s'investir dans la connaissance du français pour réussir sur le plan international.

À ce niveau de pouvoir, la BME, l'OMC et l'OCDE, qui regroupe majoritairement des pays riches, contribuent à un lobby pour une marchandisation de l'éducation. Les parlementaires de gauche ont la mission importante de faire pression à leur tour sur la Commission européenne pour faire admettre les principes fondamentaux que sont l'équité et la qualité de l'Enseignement. Le député européen Hugues Bayet dit lutter avec son groupe, le Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates du Parlement européen,

notamment pour que le français soit utilisé dans les débats. Dans son exposé, il explique que la Belgique s'est construite sur des piliers, des partis, qui ont toujours eu un souci d'éducation permanente. Des lois régissent et structurent ce modèle qui doit être pérennisé et renforcé.

Dans les institutions européennes, H. Bayet décrit que certains voudraient que tout soit commercialisable, les médicaments subissant déjà cette influence : de la santé, ces produits tendent inexorablement vers le secteur du commerce. Une uniformisation de la langue, mais aussi des compétences se fait sentir. Les échelles de comparaison actuelles entre pays se basent uniquement sur des compétences économiques, or celles-ci ne doivent pas devenir les seules références. H. Bayet dépeint le fonctionnement sur base de subventions étatiques comme le développement d'une mondialisation larvée qui pousse de plus en plus le secteur de l'éducation permanente à un marketing socioculturel, où l'importance de l'habillage des projets joue un rôle primordial, il faut prouver que le projet est le meilleur et qu'il faut le subsidier.

Un tournant se dessine pour les services publics au sein de l'Europe, avec la négociation du Traité de libre-échange transatlantique. Les tractations initiées par la Commission européenne ont lieu dans le plus grand secret. Il est évident pour H. Bayet que ce traité comporte des avancées pragmatiques, mais il ne doit absolument pas inclure les services publics, dont l'éducation et l'enseignement, dans ses négociations. Il assure que les groupes de gauche européens refuseront ce traité si les lignes rouges suivantes sont dépassées : le respect des causes sociales et environnementales ; le respect des normes européennes, notamment en matière de sécurité sociale et alimentaire ; le respect de la protection des données, dont le droit à l'oubli ; le respect de la chaîne alimentaire basée sur les besoins essentiels ; l'exclusion des secteurs

culturel et audiovisuel, et donc le soutien à l'exception culturelle ainsi que l'acceptation de la clause d'arbitrage qui ferme la possibilité à une compagnie privée de mener en justice un état, un pays, si la loi que ce dernier émet ne va pas dans le sens des intérêts de cette compagnie. Aux États-Unis, les compagnies gagnent la plupart de ces affaires.

H. Bayet évoque le fait que l'éducation non formelle soit également un sujet important, car l'Europe dénombre près de 100 millions d'analphabètes adultes. Si le Traité de Lisbonne a intégré cette notion, il ne permet pourtant pas à l'Europe de légiférer, à tout le moins permet-elle de développer des projets, de promouvoir l'échange de bonnes pratiques.

Il aborde ensuite les objectifs 2020 de la Commission européenne dans le domaine de l'éducation. Quatre objectifs principaux sont cités par H. Bayet : développer le projet de mobilité étudiante Erasmus, où la vie dans les familles permet une meilleure intégration de la langue locale ; améliorer la qualité de l'enseignement dans tous les pays ; favoriser l'équité, la cohésion et la citoyenneté active ; encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise. Pour le parlementaire européen, le débat de la concurrence entre éducation formelle et non formelle est dépassé, face à leur ennemi commun, la mondialisation de l'éducation.

Il conclut par le fait que la Belgique possède le meilleur système de sécurité sociale du Monde, qu'elle va devoir se battre pour le conserver et qu'ouvrir les services publics à une marchandisation comporte de multiples dangers auxquels chaque citoyen devra être attentif.

Le dernier intervenant, Nico Hirrt, enseignant, syndicaliste, responsable de l'Appel pour une École démocratique (APED) et rédacteur en chef de la revue École démocratique, souligne que l'erreur à ne pas commettre est de ramener la mondialisation de l'ensei-

gnement à sa seule privatisation. La mondialisation est un vaste processus qui touche aux modes d'organisation de nos systèmes éducatifs, aux contenus enseignés, aux objectifs d'enseignement, aux rapports pédagogiques...

La marchandisation de l'enseignement constitue un moment de mutation des fonctions du système éducatif. N. Hirrt retrace ces mutations dans leur contexte sociopolitique et historique, à partir du 19^e siècle et de l'impact de l'industrialisation. L'urbanisation des populations rurales a conduit à une massification des enfants en classe, l'école comme nouveau mode de socialisation des enfants du peuple. De nouvelles missions apparaissent pour l'école, elle devient un appareil idéologique d'état, les contenus laissent transparaitre la volonté d'inculquer l'amour des institutions publiques. Aujourd'hui, N. Hirrt constate la reprise de la fonction idéologique de l'école par les médias et le cinéma notamment. La massification des élèves dans l'Enseignement secondaire a conduit à un autre type de sélection sociale, la sélection par l'échec qui conditionne une réorientation vers la filière technique, professionnelle ou le monde du travail.

Il fait remarquer également qu'aujourd'hui, les crises financières successives agissent sur trois aspects de l'enseignement : l'influence de la privatisation des capitaux sur les budgets alloués à l'enseignement, la demande de maximisation des débouchés des entreprises par l'enseignement et l'exacerbation de la compétition économique, ce qui témoigne d'une vision instrumentale de l'école, au service de la compétition économique.

L'orateur traduit ce que l'adaptation de l'éducation au service du marché signifie. Dans le secteur des services, on assiste à une demande de quelques hyper-spécialistes et une explosion d'emplois de courte durée et qui ne requièrent pas de qualification particulière. Ces personnes non qualifiées devront jouir d'un certain nombre de

compétences diverses, de bas niveau mais élémentaires. Cette polarisation comporte comme conséquence, notamment l'adaptation des programmes scolaires, non pas pour que tous les élèves atteignent l'enseignement supérieur, mais pour que certains n'aillent pas trop loin...

N. Hirrt dénonce une évolution du marché de travail vers une polarisation des emplois et des travailleurs ainsi qu'un recul de l'horizon de prévisibilité de ce marché. La conception de l'équité et de la démocratisation de l'enseignement prend alors un autre sens. Il ne s'agit plus d'offrir la possibilité d'accès pour tous aux grandes richesses de nos savoirs, mais de réduire ces notions à la capacité d'être performant dans la compétition à l'emploi à faibles qualifications. Cela revient à vendre comme de l'équité la possibilité de se concurrencer entre citoyens pour acquérir de l'emploi. Or l'orateur soutient que ce n'est pas en harmonisant les contenus de l'enseignement au marché de l'emploi que l'on crée de l'emploi, cela augmente la compétition entre travailleurs et intensifie la pression sur les conditions de travail.

L'intervenant analyse ensuite l'approche par compétences, nouvelle discipline détenant une spécificité francophone : la présentation d'un package pédagogique pour faire accepter aux citoyens l'orientation sur les compétences, sous couvert d'une approche pédagogique.

Pour cet enseignant, l'approche par compétences est séduisante par deux aspects majeurs. Le premier est qu'elle répond à un vrai problème de l'enseignement traditionnel, le fait d'étudier des savoirs, mais être incapable de concevoir la pertinence de l'utilité de ces savoirs. En réalité, cette approche réduit les problèmes de l'enseignement à celui de la capacité de mobiliser les outils proposés. Le second est qu'elle se présente en utilisant le jargon de l'école nouvelle et de l'école active : mettre l'élève au centre des préoccupations, développer l'autonomie en collectivité, etc.

Le conférencier identifie un renversement des objectifs et des moyens des processus pédagogiques de la pédagogie constructiviste. Le but de l'approche par compétences n'est pas le développement des savoirs mais une résolution du problème. Pour la pédagogie constructiviste, la finalité est de comprendre de ses erreurs avant de se concentrer sur les résultats. L'approche par compétences voit l'échec comme de l'incompétence.

N. Hirtt analyse qu'une fonction primordiale de l'école est ainsi oubliée,

celle de reproduction de la société. Il conclut que l'école est un instrument potentiellement dangereux pour la société car potentiellement porteuse de changement. La fonction historique de l'école doit être de donner à la jeune génération la possibilité d'être porteuse des savoirs, savoirs-faires et compétences pour comprendre le monde et participer activement à toutes les luttes qui transforment et transformeront les sociétés.

La journée s'est achevée par des groupes de travail et de réflexion sur

le thème et sur les mots de Roger Dehaybe, pour lequel la marchandisation de l'éducation est bien plus qu'un mode de financement et d'organisation de l'école, mais est d'abord une conception qui a déjà gagné l'école organisée par les services publics, en acceptant que l'école se base sur les mêmes valeurs que celles des évolutions économiques, l'importance étant aux contenus.

M. Mahy – 8/01/2015

Le métier de délégué syndical Portrait dans l'Enseignement supérieur artistique



Dominique SWINNEN

Professeur au Conservatoire Royal de Liège depuis 1984, dans le réseau organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles

Déléguée syndicale depuis 2006

Comment et pourquoi avez-vous décidé d'assumer une responsabilité syndicale ?

Avant toute chose, je désirais informer au mieux mes collègues et camarades des conséquences du Décret du 20 décembre 2001 organisant l'Enseignement supérieur artistique, conséquences sur l'organisation des études mais aussi, malheureusement, sur l'emploi : notre école a perdu 20 unités d'emploi sur 90 de 2006 à 2012.

Combien de temps vous prennent vos activités syndicales ?

Environ 5h à 6h par semaine.

Quelles missions vous occupent le plus souvent ?

- Participation aux organes de gestion et de concertation : Conseil de Gestion pédagogique, Comité de concertation de base (COCOBA).
- Assemblée générale (AG) d'information sur les changements de législation, sur les points soumis à la concertation syndicale par la direction, sur les difficultés que rencontre l'école...
- Assemblée générale de la Régionale, participation au Bureau de l'enseignement organisé par la FW-B, participation à des groupes de travail...
- Relais des problèmes rencontrés par les affiliés ; défense éventuelle de ceux-ci.

Quelle(s) est (sont), pour vous, la (les) mission(s) la (les) plus importante(s) ?

L'information la plus objective possible, la défense des

principes syndicaux à travers ma participation aux différents organes de gestion et la protection de camarades mis en difficulté.

De quelle manière assurez-vous le relais entre vos affiliés et votre Régionale ?

Par des rencontres régulières avec mon Secrétaire permanent Francis Closon. Ce dernier participe d'ailleurs très souvent à nos AG et aux réunions de COCOBA au sein de l'école et est ainsi en contact direct avec le « terrain ».

Quelle est la spécificité de votre travail syndical par rapport à un autre délégué syndical (autres réseaux, autres domaines) ?

Allier les sensibilités artistiques avec la défense des principes syndicaux reste une difficulté de tous les jours. Des principes comme l'ancienneté ou l'extension de charge sont parfois difficiles, voire impossibles, à faire accepter à certains.

Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux futurs délégués syndicaux ?

Qui suis-je pour donner des conseils... ? Un seul, peut-être : échanger, discuter, confronter... et s'accrocher aux acquis syndicaux souvent malmenés de nos jours mais garants d'une équité et d'un idéal social à atteindre.

M. Mahy

Infos - congés

Cette « fiche-congé » constitue une synthèse de la législation en la matière. Pour des informations complémentaires, nous vous renvoyons aux circulaires n° 4279 pour l'Enseignement organisé par la FW-B (WBE) et n° 4467 pour l'Enseignement Officiel subventionné (OS).

Congé de Promotion sociale

Bénéficiaires	1. Définitifs de l'Enseignement. 2. Définitifs-stagiaires des CPMS.
Références légales	1. AR 15/01/74 - art 13. 2. AR 19/05/81 - art 12.
Durée	Maximum 5 jours ouvrables par an (Ens.). Maximum 10 jours ouvrables par an (CPMS).
Motif	Suivre des cours de formation intellectuelle, morale et sociale.
Rémunération	Maintenue.
Formalités	<ul style="list-style-type: none"> - Etre âgé de 26 ans au plus (Ens.) ou de 40 ans au plus (CPMS). - Demande adressée au chef d'établissement ou au Pouvoir organisateur 1 mois au moins avant le début du congé (ou avant le 1^{er} juin si intention de débiter le congé le 1^{er} septembre suivant) et accompagnée d'une attestation. - Ces congés sont accordés par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur, l'Administration n'a pas normalement à en être informée, sauf en cas de contestation.
Conséquences administratives	Congé assimilé à une période d'activité de service.
Conséquences sur l'ancienneté	Aucune.
Remplacement	Non autorisé.
Renseignements complémentaires	Les cours doivent répondre aux conditions fixées par l'article 3 de l'AR du 21 août 1970 relatif à l'octroi d'un congé et d'une indemnité de Promotion sociale à certaines catégories du personnel rétribué par l'État.

Congé politique (État, Région, Communauté)

Bénéficiaires	1. Définitifs et temporaires de l'Enseignement. 2. Définitifs-stagiaires et temporaires des CPMS.
Références légales	Décret du 10/04/95.
Durée	Le congé prend cours à la date de prestation de serment (d'élection pour le Président du Conseil de la Communauté germanophone) et prend fin au plus tard le dernier jour du mois qui suit celui de la fin du mandat.
Motif	Devenir <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Gouvernement fédéral, du Gouvernement d'une région ou d'une Communauté. - Membre de la Chambre des représentants, du Sénat, du Conseil de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Communauté flamande - Président du Conseil de la Communauté germanophone. - Membre du Parlement européen ou de la Commission européenne.
Rémunération	Aucune.
Formalités	Demande, accompagnée d'un document attestant le mandat politique, adressée au chef d'établissement ou au PO.
Conséquences administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Congé assimilé à une période d'activité de service. - Durant la période de congé politique, le bénéficiaire ne peut faire valoir ses droits à la promotion ou à la sélection. - Après sa réintégration, le Membre du personnel ne peut cumuler son traitement avec les avantages éventuels, telle une indemnité de réadaptation, liés à l'exercice du mandat politique visé.
Conséquences sur l'ancienneté	Aucune.
Remplacement	Autorisé, l'emploi ne devient pas vacant.

Le point sur les circulaires du mois

Retrouvez ci-dessous un florilège des dernières circulaires, leur liste complète est consultable sur le site Internet de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.adm.cfwb.be.

Organisation

Tous réseaux, Fondamental et Secondaire

5064 – Circulaire relative à la « Journée de grève du 15 décembre 2014 ».

Tous réseaux, Secondaire

5097 – Évaluation et vérification de la mise en œuvre des dispositions régissant la taille des classes à l'intention du Gouvernement – articles 23bis § 7 et 23 ter du Décret du 29 juillet 1992, portant organisation de l'Enseignement secondaire – complément à la circulaire 4925 du 7/07/2014 – t.1 – dépassement(s) et/ou dérogation(s) – classes des 2^e et 3^e degrés – années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

DASPA

Tous réseaux, Fondamental

5083 – Décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'Enseignement organisé ou subventionné par la FW-B – Appel à candidatures pour l'ouverture de nouveaux DASPA (2014-2015).

Bâtiments scolaires

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), Fondamental, Secondaire et Supérieur

5086 – 1. Occupation conjointe à titre permanent ou récurrent de bâtiments

scolaires : - soit par deux niveaux d'enseignement relevant du même pouvoir organisateur. - soit par deux niveaux d'enseignement relevant de Pouvoirs organisateurs différents ou par des tiers non scolaires (associations non commerciales) ; 2. Occupation temporaire de locaux scolaires par des tiers.

Pensions

WBE, tous niveaux

5077 – Pension de retraite et pension de survie des membres du personnel nommés à titre définitif ou assimilés (stagiaires) de l'Enseignement organisé par la FW-B.

M. Mahy – 8/01/2015

L'activité parlementaire du mois

Voici quelques questions et interpellations adressées par nos Parlementaires aux Ministres de l'Enseignement durant le mois de décembre 2014. L'intégralité des interventions est consultable sur le site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.pfwb.be.

À Jean-Claude Marcourt, Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias :

Massive Open Online Courses (MOOC)

Question : Ces cours, mis en ligne gratuitement par les universités, permettent aux étudiants de suivre à distance des cours sur des plates-formes Web. Comptez-vous soutenir et accompagner ce mouvement afin de promouvoir ces cours en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Qu'en est-il de la possibilité de permettre aux Universités et Hautes Écoles de sanctionner ces cours par une certification reconnue ?

J.-C. Marcourt : Lancés pour la première fois en Belgique en 2014, quatre cours en ligne ont été organisés par l'Université de Louvain. Neuf Mooc seront proposés

par cette Université en 2015. D'autres établissements supérieurs pourraient très prochainement suivre cette voie.

L'Enseignement supérieur en ligne est en plein développement. Nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour penser à une éventuelle certification des Mooc. J'ai demandé récemment à l'Académie de recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) de dresser un état des lieux de l'apprentissage en ligne (E-learning) en général et de la mise en place de Mooc en particulier, tant en Université qu'en Haute École ou en École supérieure des Arts.

Il est trop tôt pour évaluer pleinement l'impact de ces cours sur le paysage de l'Enseignement supérieur mais ils suscitent une forte demande de la part des

étudiants et des établissements d'enseignement. Je suivrai de près ce dossier qui associe enseignement et numérique et qui concerne également la Ministre Simonis responsable de l'enseignement à distance.

Open University

Question : Le Décret « Paysage » de novembre 2013 mentionne qu'une commission doit prendre en charge « la mise en place, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'Open University et de l'Eurometropolitan eCampus, projets collaboratifs entre les établissements d'Enseignement supérieur en vue de coordonner des activités d'apprentissage, des études de formation continue et d'autres formations ».

Pouvez-vous nous en dire plus ? S'agit-il d'une réelle opportunité de toucher d'autres publics dans un contexte d'Enseignement supérieur en pleine évolution ? Qu'en est-il d'un cadre légal pour son support logistique (l'administration, les locaux et l'accueil) ?

J.-C. Marcourt : L'Open University (université ouverte) est une asbl qui a vu le jour à Charleroi en juin dernier. Elle a intégré deux structures de formation permanente, le Centre interuniversitaire de formation permanente (CIFOP) et le Centre universitaire de Charleroi (CUNIC). Il lui reste encore à soumettre une demande d'agrément à l'ARES, ce qui sera entrepris prochainement.

L'université ouverte s'attache surtout

à développer des partenariats avec les établissements d'Enseignement supérieur, les opérateurs de formation et le monde de l'entreprise. Son CA intègre, outre des partenaires sociaux, des représentants des Universités francophones, des Hautes Écoles Condorcet et Louvain en Hainaut, du Forem, de l'IFAPME, du Techno-Campus, de l'Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (IGRETEC).

Les projets de formation qui résultent de ces partenariats mettent l'accent sur les métiers en pénurie et les métiers émergents. Ils entendent répondre à un réel besoin du marché et visent à favoriser l'accès ou la reprise d'études supérieures. Ils complètent ainsi l'offre de formation des établissements d'En-

seignement supérieur. Certains de ces projets n'en sont qu'au stade de la discussion tandis que d'autres sont sur le point d'être concrétisés.

L'université ouverte prévoit de consacrer une réflexion avec les établissements d'Enseignement supérieur sur les possibilités de l'enseignement à distance et se propose d'apporter dans ce domaine un appui pédagogique, méthodologique et technique.

Elle entend également poursuivre d'autres activités comme l'organisation de conférences. Elle accueillera en 2015 un cycle de six conférences du Collège Belgique de l'Académie royale de Belgique.

À Joëlle Milquet, Vice-présidente et Ministre de l'Éducation, de la Petite Enfance, des Crèches et de la Culture :

Décrochage et absentéisme scolaires

Question : Quelles mesures le gouvernement a-t-il mises en place durant ces deux dernières législatures pour enrayer ce phénomène inquiétant ? Comment évaluez-vous les dispositifs mis en place durant ces deux dernières législatures ?

Les enseignants sont-ils suffisamment formés à repérer les signes de décrochage scolaire ? Le rôle des CPMS sera-t-il renforcé ?

Que proposez-vous pour impliquer davantage les parents dans le parcours scolaire de leur enfant mais aussi pour impliquer davantage les élèves et leurs parents dans la vie de l'école ?

Les moyens de contrôle de l'assiduité à l'école sont-ils suffisamment performants ? Que pensez-vous de l'idée de mettre en place un numéro gratuit et unique d'assistance et d'information sur le décrochage scolaire ?

J. Milquet : Les différentes initiatives, qui vont être renforcées, ont déjà permis, selon les derniers indicateurs de l'enseignement pour 2014, une diminution réelle du taux de décrochage puisque ce dernier est passé de 7 à 5,7 %. On

constate aussi un début de fléchissement des taux de sortie de l'enseignement et des taux de redoublement dans l'Enseignement primaire et secondaire.

Nous devons voir si ces fléchissements sont structurels.

Nous sommes notamment en train de professionnaliser et d'élargir l'opération Décolage pour que les enseignants puissent travailler en groupe. L'échange entre les réseaux de bonnes pratiques de lutte contre l'échec est également encouragé.

Cette question m'amène à mentionner la restructuration de l'Enseignement qualifiant. Je vous informerai en janvier des plans d'action accélérés que nous comptons appliquer.

Il faut harmoniser le nombre de jours d'absence autorisés dans l'Enseignement fondamental et dans l'Enseignement secondaire en gardant une certaine souplesse pour autant que l'absence soit justifiée. Ce ne sera pas suffisant pour lutter contre l'absentéisme mais c'est un premier pas.

Les écoles ne sont pas obligées de prévenir les parents du premier jour d'absence d'un enfant. Pour ma part, j'estime que

cela devrait être une obligation. Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, les écoles doivent-elles signaler à l'administration, par formulaire électronique, les élèves dont l'absentéisme est structurel.

Le décret sectoriel, adopté il y a moins d'un an, mérite d'être mieux connu et exécuté point par point. Nous travaillons, avec le secteur de l'Aide à la jeunesse, à l'organisation d'un espace de concertation et de prévention à l'échelon local où les écoles seront pleinement impliquées. Un plan individualisé d'accompagnement doit être élaboré le plus tôt possible, avec l'école et tous les acteurs, chacun selon ses compétences. L'application du décret est donc en cours. Il y a des rencontres entre équipes mobiles, les CPAS, les services d'aide à la jeunesse ou les conseillers en prévention pour garantir la coordination des actions. Mais l'école où est inscrit le jeune doit être au cœur du dispositif.

Les services d'accrochage scolaire fonctionnent très bien, mais le nombre d'enfants qui en bénéficient est restreint car nous avons peu de moyens. La future réforme des CPMS permettra de préciser les missions de chacun.

La lutte contre l'échec et le décrochage

scolaire est au cœur du pacte d'excellence que nous présenterons en janvier. Nous pouvons compter sur le Conseil pédagogique, les projets experts et les projets interécoles. Nous travaillerons également sur la formation continuée. Fin janvier ou début février, nous présenterons un plan d'action pragmatique.

Optimaliser la fonction d'enseigner

Question : Comment pourrait-on rationaliser les missions des enseignants et faire en sorte que les tâches pédagogiques soient considérées comme prioritaires ? Comment abordez-vous ce dossier ? Quelles mesures pourriez-vous prendre pour faire en sorte que l'action pédagogique soit le vecteur principal de l'éducation ?

J. Milquet : La mission pédagogique de l'enseignant est prioritaire. Il faut aussi tenir compte d'autres types de prestations devenues totalement indispensables : le travail en équipe, la coordination, le tutorat, la remédiation. Il ne s'agit pas uniquement de donner cours face à une classe.

Cependant, l'enseignant est la seule personne capable de détecter certains problèmes des enfants, comme un trouble d'apprentissage ou des maltraitances. L'élève peut être confronté à une difficulté que seul l'enseignant peut décoder mais, pour cela, il doit être mieux préparé.

Un enfant s'exprime parfois plus volontiers en dehors du cercle familial mais il faut bien répartir les rôles. C'est l'objectif du nouveau décret. C'est aussi l'ambition de la réforme des CPMS, mais nous devons alors envisager de débloquent les moyens nécessaires. Il faudra améliorer l'articulation avec les services d'aide à la jeunesse, les médiateurs scolaires et les équipes mobiles. C'est en premier lieu à ces acteurs qu'il incombe de prendre ce problème à bras-le-corps. Les enseignants sont parfois amenés à jouer les premiers rôles dans un dévoilement.

Cours de citoyenneté dans les écoles officielles et libres

Question : La Déclaration de politique

communautaire (DPC) définit le cours d'éducation à la citoyenneté comme « un cours doté de référentiels spécifiques, incluant un apprentissage des valeurs démocratiques, des valeurs des droits de l'Homme, des valeurs du vivre ensemble ». Ce cours correspond aux obligations définies dans la Convention des droits de l'Enfant.

Pourquoi ce cours ne sera-t-il pas dispensé dans les écoles libres ? Les élèves du réseau libre n'ont-ils pas le droit de bénéficier de la même ouverture d'esprit que leurs camarades de l'Enseignement officiel ? Est-ce une relique du Pacte scolaire ?

J. Milquet : Nous devons tous respecter la Constitution, les décrets et règlements de notre cadre juridique.

Le décret définissant la neutralité de l'Enseignement de la FW-B et le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'Enseignement officiel subventionné déterminent la nature non confessionnelle de l'Enseignement officiel.

Les écoles confessionnelles, dans le cadre de notre système juridique, ne sont pas neutres philosophiquement et affichent leurs valeurs de référence dans leurs projets éducatifs et pédagogiques.

Ces écoles ne sont donc pas directement concernées par la proposition de la DPC.

Cela n'implique pas pour autant que nous ne prenions pas d'initiatives, comme c'est déjà le cas dans les référentiels, pour organiser, dans le cadre de ces cours, une éducation à la citoyenneté la plus large possible.

Pensions des enseignants

Question : Pouvez-vous rendre compte de votre entretien avec le Ministre fédéral des pensions ? Quelles avancées avez-vous obtenues ? Qu'en sera-t-il de la pension des enseignants dans les prochaines années ?

Quel sera l'impact des décisions prises à l'échelon fédéral sur la Fédération

Wallonie-Bruxelles ? Influenceront-elles le système des DPPR ? Qu'en sera-t-il dans le futur ? Pouvez-vous vous engager sur le maintien du système à long terme ?

Comment envisagez-vous d'interpeller à nouveau le Ministre fédéral ?

J. Milquet : Les avancées engrangées au cours de cette rencontre ont été rares. Le retrait de six mois par année de bonification de diplôme, prévu en 2015, sera reporté en 2016 mais reste inchangé.

Les personnes qui, dans les conditions actuelles, ont droit à la pension anticipée en 2015 pourront la prendre et continuer à bénéficier des conditions actuelles, comme celles qui se trouvent dans un système de DPPR.

Nous n'avons pas obtenu que tous les enseignants qui auront cinquante-cinq ans au 1^{er} janvier 2015 et qui ont droit à une DPPR échappent à l'application de cette nouvelle règle.

Nous demandons que les exceptions pour les carrières longues soient maintenues, ce qui ne sera pas le cas. Les enseignants du secondaire pourront prendre leur pension à 63 ans, après quarante et un an de carrière ; ceux du fondamental qui ont un diplôme obtenu après trois ans d'étude, pourront la prendre à soixante-deux ans et demi, après quarante ans de carrière.

Le tantième préférentiel 1/55 devrait être maintenu. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que l'enseignement soit reconnu comme métier lourd. La tâche est ardue car les secteurs et syndicats ne sont jamais d'accord entre eux. Nous en sommes là.

Au fédéral, je compte poursuivre mes démarches, principalement sur le plan des mesures d'application car le projet de loi-programme est en cours d'élaboration et des négociations avec les syndicats vont débiter.

M. Mahy – 8/01/2015

Conférences

Cinq leçons traitant des liens entre les politiques éducatives et les inégalités scolaires Invitation de l'UMons

Dans le cadre de la Chaire Francqui, l'Université de Mons accueille cette année le Professeur Georges Felouzis.

Sur proposition des Universités, la Fondation Francqui attribue chaque année un certain nombre de « Chaires Francqui ». Celles-ci sont destinées à inviter un Professeur d'une autre Université, belge ou étrangère, à donner dix heures de cours. Ces dernières sont considérées comme un complément au cursus académique.

Professeur de sociologie des politiques éducatives à l'Université de Genève reconnu et apprécié tant pour la qualité de ses travaux que pour ses talents d'orateur, Georges Felouzis donnera un cycle de cinq leçons traitant des

liens entre les politiques éducatives et les inégalités scolaires.

Ces leçons se tiendront à l'Université de Mons, Place Warocqué n°17 à 7000 Mons, en la salle Académique (1^{er} étage) de 18h30 à 20h30 aux dates suivantes :

Lundi 9 février 2015 : Leçon inaugurale- Inégalités scolaires et politiques d'éducation (questions, débats et analyses).

Lundi 2 mars 2015 : L'équité des systèmes éducatifs. Apports et limites des enquêtes internationales PISA.

Lundi 23 mars 2015 : Les marchés scolaires améliorent-ils le service éducatif? Une comparaison internationale.

Lundi 20 avril 2015 : Filières ou classes hétérogènes ? Comment organiser l'Enseignement secondaire obligatoire ?

Lundi 4 mai 2015 : L'éducation prioritaire : une politique efficace de lutte contre les inégalités ?

La participation est gratuite, mais l'inscription est obligatoire.

Des informations détaillées, une présentation vidéo de chaque leçon et le lien pour l'inscription sont disponibles sur cette page :

<http://portail.umons.ac.be/FR/universite/facultes/fpse/servicesetr/chaireFRANCQUI/Pages/default.aspx>.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Bonne Année Charlie
- 4 / Dossier • Passons à TOUT AUTRE CHOSE
- 7 / Le mot qui pue • TINA
- 8 / IRB • Bruxelles exige plus qu'une paix sociale

www.cgspwallonne.be

Infos ENSEIGNEMENT

- 9 / Édito • CHARLIE à l'école
- 10 / Cahier de revendications 2015-2016 (1^{re} partie)
- 14 / Communiqué CGSP
/ Enseignement de Promotion sociale organisée par la FW-B
/ À propos de l'Enseignement supérieur...
- 16 / Enseignement obligatoire – Opérations statutaires (suite)
- 17 / Vers une marchandisation de l'Enseignement ?
- 19 / Portrait dans l'Enseignement supérieur artistique
- 20 / Info – congés
- 21 / Le point sur les circulaires du mois
/ L'activité parlementaire du mois
- 24 / Conférences

www.cgsp-enseignement.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable: Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11